



**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi, 19 octobre 2015  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

-- -- --

6. **Finances municipales**

6.1 Paiement de factures de l'Agence métropolitaine des transports pour l'utilisation de voies réservées par le service de transport en commun

7. **Ressources humaines**

-- -- --

8. **Loisirs et bibliothèques**

-- -- --

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi du contrat suivant :

- 9.1.1 SA-048-IN-15 Réaménagement complet des clôtures des terrains de baseball 4 et 1 du complexe multisport Bleury

10. **Toponymie et circulation**

— — — —

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi des contrats suivants :

- 11.1.1 SA-2327-TP-15 Rénovation et réaménagement de l'édifice de la Place-du-Marché – Phase II

12. **Sécurité publique**

— — — —

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

- 13.1.1 DDM 2015-3546 Messieurs Jean-Luc Hamelin et Luc Rivard – Immeuble situé au 209, rue Claire

- 13.1.2 DDM-2015-3571 Monsieur Léo Ouellet – Immeuble situé au 1291, rue Bernier

13.2 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 13.2.1 PIIA 2015-3578 Madame Lucie Fournier – Immeuble situé au 829, rue Honoré-Mercier

- 13.2.2 PIIA-2015-3570 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Immeuble situé au 125, rue Jacques-Cartier Nord

- 13.2.3 PIIA-2015-3579 Monsieur Maxim Perron – Immeuble situé au 700, 2<sup>e</sup> Rue

- 13.2.4 PIIA-2015-3582 Madame Caroline St-Cyr – Immeuble situé aux 234-236, rue Richelieu

- 13.2.5 PIIA-2015-3586 STA Architectes inc. – Immeuble constitué des lots 5 103 086 et 5 103 087 du cadastre du Québec

13.3 Étude et décision relatives à des demandes de modification à la réglementation d'urbanisme

13.3.1 MRU-2015-3500 Monsieur Michaël Blanchet – Immeuble situé au 359, 9<sup>e</sup> Avenue

13.3.2 MRU-2015-3563 Monsieur Gaétan Bessette – Immeuble situé au 220, rue Dumont

13.4 Étude et décision relatives à une demande d'approbation de projet de développement

13.4.1 APD-2015-3516 Place de la Cabinetterie inc. – rue Saint-Paul

13.5 Appui à une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

13.5.1 ZAP-2015-3583 Rang Saint-Édouard

13.6 Adoption du second projet de règlement suivant :

13.6.1 Règlement n° 1379

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser la classe multifamiliale de 4 à 6 logements dans la zone H-5002, située à l'ouest de la Route 133, entre les rues Lefort et de Vimy ;
- d'ajouter les normes prescrites pour un bâtiment principal et un terrain se rapportant à cette classe et d'autoriser des remises d'une plus grande superficie ;
- d'exiger l'aménagement d'une zone tampon le long des lignes de terrain qui sont contiguës à un terrain dont l'affectation est l'habitation unifamiliale ;
- d'augmenter le nombre d'étages et la hauteur d'un bâtiment principal pour un usage de la classe trifamiliale dans cette même zone ;
- de modifier la proportion minimale des matériaux de parement extérieur des murs d'un bâtiment principal dans ladite zone »

13.7 Adoption du premier projet de règlement suivant :

13.7.1 Règlement n° 1297

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser l'usage P1-01-04 (École secondaire ou collège) dans la zone A-1857, située à l'est du chemin du Petit-Bernier »

13.7.2 Règlement n° 1397

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser l'usage C9-02-14 (service d'entreposage) dans la zone I-3005, située sur la 4<sup>e</sup> Avenue, à l'angle de la rue Balthazard et de la 5<sup>e</sup> Avenue;

- d'autoriser l'usage P1-01-01 (garderie, centre de la petite enfance, jardin d'enfants, halte-garderie ou tout autre établissement offrant des services de garde pour enfants) dans la zone C-1017, située sur la rue Saint-Paul, face à la rue Collin;
- d'autoriser l'usage C4-02-05 (parc d'amusement intérieur) dans la zone C-1024, située au sud de la rue Saint-Louis, entre le boulevard du Séminaire Nord et la rue Labrèche »

### 13.7.3 Règlement n° 1398

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- réduire les dimensions des terrains pour les zones H-2005, H-2025 et H-2029. La zone H-2005 est située au nord de la rue Harbec, à l'est de la rue Baillargeon et à l'ouest de la rue des Bernaches, la zone H-2025 est située au nord de la rue du Boisé-de-l'Île, à l'est de la rue Baillargeon et à l'ouest des rues Bachand et Saint-Rémi, et la zone H-2029 est située au nord des rues Rachel, Ladouceur et Lemieux et au sud de la rue Arthur-Riendeau ;
- créer une nouvelle zone à même une partie de la zone H-2792, située à l'est de la rue Baillargeon, à l'ouest de la rue des Sarcelles et au sud de la rue Lapalme, et ce, afin de réduire les dimensions des terrains dans cette nouvelle zone »

## 14. Transport et mobilité urbaine

— — — —

## 15. Avis de motion

### 15.1 Règlement n° 1297

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser l'usage P1-01-04 (École secondaire ou collège) dans la zone A-1857, située à l'est du chemin du Petit-Bernier »

### 15.2 Règlement n° 1397

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser l'usage C9-02-14 (service d'entreposage) dans la zone I-3005, située sur la 4<sup>e</sup> Avenue, à l'angle de la rue Balthazard et de la 5<sup>e</sup> Avenue;
- d'autoriser l'usage P1-01-01 (garderie, centre de la petite enfance, jardin d'enfants, halte-garderie ou tout autre établissement offrant des services de garde pour enfants) dans la zone C-1017, située sur la rue Saint-Paul, face à la rue Collin;
- d'autoriser l'usage C4-02-05 (parc d'amusement intérieur) dans la zone C-1024, située au sud de la rue Saint-Louis, entre le boulevard du Séminaire Nord et la rue Labrèche »

### 15.3 Règlement n° 1398

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- réduire les dimensions des terrains pour les zones H-2005, H-2025 et H-2029. La zone H-2005 est située au nord de la rue Harbec, à l'est de la rue Baillargeon et à l'ouest de la rue des Bernaches, la zone H-2025 est située au nord de la rue du Boisé-de-l'Île, à l'est de la rue Baillargeon et à l'ouest des rues Bachand et Saint-Rémi, et la zone H-2029 est située au nord des rues Rachel, Ladouceur et Lemieux et au sud de la rue Arthur-Riendeau ;
- créer une nouvelle zone à même une partie de la zone H-2792, située à l'est de la rue Baillargeon, à l'ouest de la rue des Sarcelles et au sud de la rue Lapalme, et ce, afin de réduire les dimensions des terrains dans cette nouvelle zone »

## 16. Règlements

### 16.1 Règlement n° 1347

« Règlement modifiant le règlement numéro 0730 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et ses amendements de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, dans le but de retirer la zone H-5586 de l'application de ce règlement »

### 16.2 Règlement n° 1369

« Règlement autorisant le paiement des honoraires professionnels pour la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres en vue de la réalisation de travaux de modernisation du puits de pompage d'eau brute à l'usine de filtration de la rive ouest, ainsi que pour le remplacement du système de désinfection UV de la station d'épuration incluant la surveillance, décrétant une dépense n'excédant pas 210 000 \$ et un emprunt à cette fin »

### 16.3 Règlement n° 1384

« Règlement modifiant le règlement n° 0693 concernant les nuisances, la salubrité et la sécurité, tel qu'amendé par les règlements n°s 0736, 0863, 0976, 1149 et 1250 »

## 17. Dépôt de documents au Conseil municipal

17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 16 septembre 2015.

17.2 Certificats de la procédure d'enregistrement pour les règlements n°s 1374, 1387 et 1346.

## 18. Correspondance

## 19. Période de questions

## 20. Communications des membres du conseil au public

## 21. Levée de la séance